

Réunion du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2013
Séance n° 2013_11
Compte rendu de séance



Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept décembre deux mil treize, à vingt heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

- La Boulangerie – Application de la Clause résolutoire
- Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique – Rapport d'Activité 2012
- Budget Principal Commune – Décision Modificative Budgétaire n° 4 / 2013 – Programme de Voirie Communale 2013
- Questions Diverses

L'an deux mil treize et le dix-sept du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'Epargnes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2013

Présents : Mrs Martin Gérard, Maire, Marié Michel, premier Adjoint, Reutin Paul, second adjoint, Mrs Billonneau Frédéric, Gousseland Dominique, Dendievel Daniel, Zorio Régis, RABAUD Jean-Pierre, M. Coinde Gérard, Melle Touzeau Yolande

Absente Excusée : Mme Chiron Karine, absente en début de séance

Melle Touzeau est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du 28 novembre 2013, a été transmis par mail à chaque conseiller le 05 décembre 2013.

Monsieur le Maire demande aux membres présents, s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Aucune mention particulière n'étant évoquée, le compte-rendu, soumis au vote, est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour, les sujets suivants :

- Budget Annexe Local Commercial - Décision Modificative Budgétaire n° 2/2013 - Travaux en régie du Restaurant « Le Presbytère »
- Budget Principal Commune - Décision Modificative Budgétaire n° 5/2013 - Travaux en régie du Restaurant « Le Presbytère »

Délibération n° D 2013_11_01 : La Boulangerie – Application de la Clause résolutoire

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a acheté la boulangerie en 2011 afin de maintenir ce service de proximité très utile aux administrés et à la vie du village. De gros investissements ont été faits pour assurer le confort du boulanger et de sa famille (extension et aménagement du logement, aménagement de la partie commerciale etc...).

Actuellement les loyers ne sont pas payés ou très irrégulièrement

Après plusieurs interventions de Monsieur le Maire, de la perception pour recouvrer la créance, la commune, en octobre 2013, a mandaté Maître Nivet, huissier de justice, pour faire appliquer la clause résolutoire du bail.

Un commandement de payer a été signifié, le 30 octobre 2013, au locataire qui avait un délai d'un mois pour régulariser sa situation.

Ce délai d'un mois est expiré et ce dernier n'a pas régularisé la situation et il est toujours redevable de 3 350.10 € (loyer = 3 197.10 € + Ordures ménagères 2012 = 153 €).

Le bail est donc résilié de fait.

Pour obtenir l'expulsion, il convient d'obtenir une décision de justice qui constate la résiliation et ordonne l'expulsion. Devant le Tribunal de Grande Instance le ministère d'avocat est obligatoire.

Cependant M. le Maire informe l'assemblée que depuis ce commandement :

- les loyers de novembre et décembre 2013 ont été payés,
- le locataire a envoyé un courrier à Maître NIVET pour demander un échelonnement du remboursement de sa dette, à raison de 120 € par mois.

En conséquence, il propose au Conseil municipal de surseoir à la procédure auprès du Tribunal de Grande instance, et de donner une nouvelle chance au locataire, à charge pour lui de payer régulièrement les loyers en cours et de rembourser chaque mois une part de son arriéré.

Le débat s'engage :

- M. Coinde fait remarquer que le remboursement de 120 € par mois est très insuffisant, mais que dans un souci de conciliation, on peut rencontrer, à nouveau, le locataire et lui faire une proposition d'échéancier avec engagement écrit de sa part. Faute de quoi, dès le premier manquement, la procédure d'application de la clause résolutoire, c'est-à-dire de l'expulsion, sera reprise.

- M. Rabaud et M. le Maire insiste sur le fait que, derrière, il y a également une famille et qu'une dernière chance ne doit pas leur être refusée.

- Melle Touzeau et M. Marié craignent, que les engagements ne soient pas tenus, du fait qu'ils ne l'ont jamais été jusqu'alors, et qu'aucun élément nouveau ne justifie une meilleure capacité d'amortissement. Ce sera juste un report d'échéance et on arrivera tôt ou tard à la procédure.

- L'ensemble des autres conseillers souhaitent laisser une nouvelle et dernière chance au locataire.

Après délibération, le Conseil municipal, soucieux de conserver l'intérêt de la population et éviter une fermeture néfaste pour la vie de la commune, décide (par 9 voix pour et 2 contre) :

- De faire une proposition d'échéancier, au locataire, pour un remboursement mensuel de la dette équivalent au tiers du loyer mensuel,
- De faire signer un engagement écrit au locataire, qui devra parallèlement au remboursement de l'arriéré, payer régulièrement ses loyers courants,
- De reprendre la procédure d'application de la clause résolutoire, dès le premier manquement du locataire.

M. Coinde, en sa qualité de juriste, assurera la rédaction de la proposition.

M. le Maire est autorisé à signer tout document, utile à cette affaire

Délibération n° D 2013_11_02 : Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique - Rapport d'activités 2012

Par courriel du 03 décembre dernier, il est demandé aux communes membres de soumettre, aux conseils municipaux, le rapport d'activités 2012 de la CARA.

M. le Maire présente ce document à l'assemblée. Il s'organise de la façon suivante :

- présentation générale de la CARA (compétences, conseil et bureau communautaire, services ...)

- actions de la CARA en matière :
 - d'amélioration du quotidien
 - d'environnement
 - de développement économique
 - de divertissements

- le compte administratif 2012 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 20,6 Millions d'euros (pour 62,1M de dépenses et 82,7M de recettes)

- un excédent d'investissement de 10,4 Millions d'euros (pour 34.6 M de dépenses et 45 M de recettes)

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du document et délibération :

- n'émet pas d'observation sur le rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Ce document est à la disposition du public, au secrétariat de mairie, pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Mme Karine Chiron arrive à ce stade de la réunion, et dès lors, prend part aux sujets suivants.

Délibération n° D 2013_11_03 : Budget Principal Commune - Décision Modificative Budgétaire n° 4/2013 - Programme de Voirie Communale 2013

Monsieur le Maire indique qu'une somme de 70 000 € a été inscrite sur l'opération de la voirie communale 2013, en section d'investissement, lors du vote du Budget Unique, provisionnant un programme préalablement bien défini.

Il précise que :

- o les opérations sécuritaires aménagées sur l'ensemble des routes ont été affectées sur ce programme à hauteur d'environ 8 600 € Ttc ;
- o des travaux de remise en états dus aux divers aléas climatiques orageux se sont ajoutés en cours d'année, évalués à plus de 13 000 € Ttc.

Vu ces conséquences, il convient de provisionner ce programme de 20 000 € supplémentaires afin de payer les factures correspondantes, en instance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que compte tenu de ces éléments, il n'y aura aucun reste à réaliser, sur le programme de voirie 2013, au titre de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
1641 (16) - Emprunts en cours	- 20 000.00 €		
2188 -(21) - Opération 167 - Autres Immobilisations Corporelles	+ 20 000.00 €		
Total Dépenses	- €	Total Recettes	- €

Délibération D2013_11_04 : Budget Annexe Local Commercial – Décision Modificative Budgétaire n° 2/2013 - Travaux en régie du Restaurant « Le Presbytère »

Les employés municipaux ont effectué des travaux au presbytère pour un montant de 4 436.01 €. Le local commercial doit reverser cette somme sur le budget général de la commune.

M. le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

Articles	Dépenses	Articles	Recettes
6215 (personnel affecté par collectivité de rattachement)	+4 440 €	722/042 (Travaux en régie)	+ 4 440 €
2132/040 (Immeuble de rapport)	+4 440 €		
1641 (Emprunts en euros)	-4 000 €		
165 (Dépôts et cautionnements)	-440 €		
Total dépenses	4 440 €	Total recettes	4 440 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- Vote cette décision modificative n°2 du Local commercial

Délibération n° D 2013_11_05 : Budget Principal Commune - Décision Modificative Budgétaire n° 5/2013 - Travaux en régie du Restaurant « Le Presbytère »

Dans le cadre de l'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment « Le Presbytère », les adjoints techniques ont effectués des heures payées sur le budget principal de la commune.

L'intégralité de cette opération ayant été comptabilisée sur le budget annexe du Local Commercial, il convient donc d'imputer les travaux en régie sur ce même budget.

Afin d'effectuer ce transfert de charge et donc d'émettre le titre de recette y afférent, il est nécessaire d'inscrire la décision modification modificative ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
61522 (011) - Bâtiments	+ 4 440.00 €	70871 (70) - Produits des services par la collectivité de rattachement	+ 4 440.00 €
Total Dépenses	4 440.00 €	Total Recettes	4 440.00 €

Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique

1. Brigades Vertes

Elles interviendront, sur notre commune, aux périodes suivantes :

- o 2014 - semaines 07 & 08 pour un total de 275 heures
- o 2015 - semaines 06 - 07 & 08

La demande des travaux souhaités doit être adressée à la Cara. M. Paul Reutin indique qu'ils seront à définir en concertation avec les adjoints techniques, mais il devrait y avoir notamment le nettoyage du chemin creux reliant les lieux dits « Chez les Rois » à « Peyruse », de la taille et pose de grillage, si le nombre d'heure attribué permet la réalisation de cette prévision.

2. Fonds de Concours 2013

Le Conseil Communautaire, dans sa réunion du 25 novembre 2013, a attribué un fonds de concours d'un montant maximal de 20 243.20 € au titre de l'aménagement du bâtiment communal « Le Presbytère ».

La carte des nouveaux Cantons de la Charente Maritime

Monsieur le Maire présente aux membres la nouvelle répartition des cantons du département qui devrait être mise en place pour 2015. Il donne également lecture d'un courrier relatant le point de vue de Monsieur Daniel Hillairet, actuellement Maire de Cozes et Conseiller Général du canton, dont l'analyse met l'accent sur les incohérences évidentes sur une majorité du département et plus particulièrement sur le bassin de vie de notre secteur.

Si cette nouvelle carte devient applicable, le canton de Cozes disparaîtrait pour devenir le canton de Meschers. Son extrémité ouest serait donc le chef de lieu de canton, Meschers, et son extrémité est irait jusqu'aux communes de Villars en Pons / Jazennes / Tazac. Ces communes sont situées aux portes de la commune de Pons, qui, elle, conserverait son entité de chef-lieu de canton.

Affaire Roy / Coiffard

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Roy et Mme Coiffard concernant l'acquisition d'une bande de terrain, rue de la Lussauderie qui ne veulent pas vendre par acte administratif, alors qu'ils ont été destinataires de la délibération du 18/10/2011

qui le signifiait et ne l'ont pas demandé dans la promesse de vente (à 17 €/m²) qu'ils ont signée le 09 février 2013.

Depuis cette date, il leur a été demandé des documents, qu'ils nous ont fournis pour la rédaction du projet d'acte.

Celui-ci a été proposé, vérifié et amendé, à plusieurs reprises par le service juridique de la CARA. Le Conseil municipal l'a approuvé le 9 juillet dernier.

M. Roy et Mme Coiffard demandent des dédommagements pour le retard dans la procédure. La commune ne s'est jamais engagée quant à un délai pour l'achat du terrain.

Pour information, les domaines, interrogés ces jours ci, pour l'achat d'une autre bande de terre, dans la même rue et pour le même objectif, ont évalué le prix du m² à 15€.

Il est rappelé que l'acte administratif est très courant pour les petites acquisitions et qu'il plus économique pour les collectivités puisqu'il n'y a pas de frais de notaire.

Un courrier d'explications sera envoyé à M. Roy et Mme Coiffard.

Téléthon 2013

Les manifestations du Téléthon 2013, organisées sur Epargnes ont rapporté 2 821.52€.

Questions diverses

➤ -Suite à l'accident survenu aux Gorges le samedi 30 novembre 2013, M. Le Maire donne lecture d'un courrier du groupe OMEGA qui gère la maison de retraite demandant des mesures de sécurité. M. le Maire informe que le marquage au sol va être refait, avec l'aide du département, ainsi que la pose de quilles blanches réfléchissantes et de panneaux. Deux feux d'alerte clignotants mobiles sont en cours de commande. Le Conseil municipal préfère opter pour l'achat d'un second radar pédagogique mobile.

➤ Nous avons reçu un courrier de M. Benjamin Caillaud, président de l'association « Juste des images » de Vaux sur Mer concernant les rencontres photographiques 2014 et la possibilité pour la commune d'accueillir cette manifestation. M. le Maire propose d'organiser un rendez-vous, pour avoir plus d'informations, le mercredi 08 janvier 2014 à 11h avec Melle Touzeau et Mme Chiron.

➤ En mars dernier la commune avait émis un avis réservé quant au Plan de Déplacements Urbains de la CARA et avait demandé des explications. M. le Maire donne lecture de la réponse que nous venons de recevoir.

➤ Pour information : le projet de convention avec l'EPF a été accepté par la commission régionale, le mardi 10 décembre. Une réunion publique d'information sera organisée, en début d'année pour présenter les orientations. Au préalable, les commissions « Urbanisme » et « Aménagement sécurité » devront se réunir pour préparer cette présentation. Dès la signature de la convention avec l'EPF, un courrier d'informations sera envoyé à la propriétaire des terrains concernés.

➤ M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme le Maire de Chenac – St Seurin d'Uzet au sujet du chemin de Boine et en regrette le ton (qui n'a pas manqué d'indigner l'ensemble du Conseil municipal) en rappelant l'historique de cette affaire. Il souligne que la commune d'Epargnes a 73 kms de voirie (goudron + chemins blancs), et que par conséquent les chemins verts sont très loin d'être une priorité, d'autant qu'il n'y a pas de budget. Un courrier favorable à une nouvelle réunion, sera envoyé à Mme le Maire de Chenac.

➤ Nous venons de recevoir les devis du SDEER pour les travaux d'effacement de réseaux dans le village du Pinier et Chez les Rois/Chez Bouron. Ces documents seront mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

➤ M. Marié donne des informations concernant le développement économique sur le territoire de la CARA et notamment :

- un grand centre commercial va être construit au Gua

- un permis de construire a été refusé à l'Idl au prétexte que le parking était trop grand.

- M. Reutin informe l'assemblée que le concert des Jeudis musicaux 2014, aura lieu, à Epargnes, le 17 juillet.
- Mme Chiron donne les informations suivantes :
 - Le Noël des enfants s'est très bien déroulé, et sur 105 enfants invités, 80 enfants y ont participé,
 - L'école de Chenac organise, le vendredi 20 décembre, une pièce de théâtre et un dîner (8€/adulte et 4€/enfant) pour permettre aux élèves d'aller en voyage à Paris.
- Les Conseillers municipaux regrettent le peu de décorations de Noël dans le bourg d'Epargnes et notamment au niveau de l'église. Des achats seront à prévoir pour 2014 avec une nouvelle réflexion sur les zones à décorer et leur utilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

Le Maire,
Gérard MARTIN

Récapitulatif des délibérations de la séance n° 2013_11 du 17 décembre 2013

D 2013_11_01	La Boulangerie - Application de la clause résolutoire
D 2013_11_02	Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique - Rapport d'Activités 2012
D 2013_11_03	Budget Principal Commune - Décision Modificative Budgétaire n° 4 / 2013 - Programme Voirie Communale 2013
D 2013_11_04	Budget Annexe Local Commercial - Décision Modificative Budgétaire n° 2/2013 - Travaux en régie du Restaurant « Le Presbytère »
D 2013_11_05	Budget Principal Commune - Décision Modificative Budgétaire n° 5/2013 - Travaux en régie du Restaurant « Le Presbytère »

NOM Prénom et Qualité	Signature
MARTIN Gérard, Maire	
MARIÉ Michel, Premier Adjoint	
REUTIN Paul, Second Adjoint	
BILLONNEAU Frédéric, Conseiller Municipal	
GOUSSELAND Dominique, Conseiller Municipal	
DENDIEVEL Daniel, Conseiller Municipal	
ZORIO Régis, Conseiller Municipal	
RABAUD Jean-Pierre, Conseiller Municipal	
CHIRON Karine, Conseillère Municipale	
COINDE Gérard, Conseiller Municipal	
TOUZEAU Yolande, Conseillère Municipale	